



Politique de la ville : les principaux repères

Auteur : Catherine Panassier

Date : 05/12/2008

Présentation

Depuis plus de 30 ans, les grands quartiers d'habitat social interrogent l'Etat et les collectivités locales. Ces quartiers, où sont concentrés les ménages les plus en difficulté tant au niveau économique que social, où les taux d'échec scolaire et de chômage sont les plus importants, où les logements, les parties communes des immeubles et les espaces publics sont souvent de qualité médiocre, sont très majoritairement situés en banlieue et pas toujours bien desservis par les transports en commun. Le plus souvent, ces quartiers, qui abritent une majorité de populations étrangères ou issues de l'immigration, renvoient les pouvoirs publics à la question de l'intégration et de l'égalité des chances. Ces quartiers pâtissent d'actes d'incivilité et de violence qui affectent la vie quotidienne, mais ils sont aussi des morceaux de ville où la vie sociale est riche, l'entraide et la solidarité des réalités, et où des envies, des talents et des forces pour se battre pour une vie meilleure sont tangibles. Depuis les années 1970, des dispositifs de réhabilitation des logements, de réaménagement urbain, de renforcement des moyens des établissements scolaires (ZEP), de prévention de la délinquance, de sécurité, d'emploi et de formation, d'animation sociale et culturelle et d'implantation d'activités économiques sont mis en œuvre. Plus récemment, les projets de renouvellement urbain recouvrent d'importantes opérations de démolition – reconstruction. Ainsi, ces quartiers ont-ils fait l'objet d'une succession de politiques et de dispositifs, regroupés sous le terme de politique de la ville, pas toujours lisibles et faciles à comprendre. Cette fiche a pour objectif de rappeler les principaux repères pour faciliter la compréhension de l'évolution de la politique de la ville ces trente dernières années en France.

Sommaire

- Politique de la ville : éléments de définition
- Politique de la Ville : repères chronologiques
- Politique de la ville, bilan : conclusion du rapport de la cour des comptes de 2002
- Politique de la ville : ministres délégués et secrétaires d'Etat en charge de la Ville depuis 1990

Politique de la ville : les principaux repères au niveau national et au niveau de l'agglomération lyonnaise

Politique de la ville : éléments de définition

La politique de la ville concerne les grands quartiers d'habitat social qui concentrent les populations qui cumulent des difficultés : habitat dégradé, chômage, échec scolaire, incivilité et délinquance... Amorcée en 1973, engagée vraiment dans les années 1980, la politique de la ville est un ensemble de procédures depuis le développement social des quartiers (DSQ), mis en place après les premières opérations Habitat Vie Sociale (HVS), puis des contrats de ville et des contrats d'agglomération, des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ou Grands Projets de Ville (GPV). Son champ d'application concerne cinq domaines majeurs : la rénovation urbaine, la sécurité et la prévention de la délinquance, le développement social et culturel des quartiers, l'éducation et le développement de l'emploi et la revitalisation économique.

Les procédures visent à apporter des moyens financiers et humains et à mettre en place un partenariat entre les institutions concernées pour réduire les difficultés de ces quartiers et les réinscrire dans la ville. Toutefois, la complexité des problématiques en jeu dans les quartiers, l'organisation politique et institutionnelle française assez verticale, et la montée en puissance de la crise de l'emploi ont rendu l'action publique particulièrement difficile. Ainsi, la politique de la ville a fait l'objet de nombreuses critiques sur la complexité des dispositifs d'intervention et de leurs modes de financement, mais aussi et surtout sur l'efficacité même de cette politique.

Les **manifestations violentes** dans la métropole lyonnaise à l'exemple des étés-chauds de 1981 et 1983 des Minguettes à Vénissieux, de celle de 1990 à Vaulx-en-Velin, mais aussi ailleurs en France comme celle de Clichy-sous-Bois en Seine-Saint-Denis en 2005, rappellent régulièrement combien la situation reste fragile et tendue dans ces quartiers.

Ainsi, la politique de la ville peut être considérée comme une politique de lutte contre l'exclusion, conduite dans un cadre territorial, en faveur de zones urbaines où la précarité sociale est forte, menée par l'Etat et les collectivités locales en partenariat contractuel. L'ambiguïté de l'expression et la difficulté à en proposer une définition simple sont révélatrices de problèmes fondamentaux, concernant le contenu et les objectifs d'une politique, pourtant qualifiée de prioritaire par les gouvernements successifs.

Politique de la Ville : repères chronologiques

En France...

... dans l'agglomération lyonnaise

1973

- Le Groupe de réflexion Interministériel « **habitat et vie sociale** » HVS est créé. Il a pour mission d'étudier les moyens d'amélioration du logement et des services collectifs dans les grands ensembles qui présentent des signes de dégradation physique, sociale et culturelle.

1975

- L'ENTPE (École Nationale des Travaux Publics de l'État), est transférée de Paris à Vaulx-en-Velin

1977

- Lancement du programme « **habitat et vie sociale** » (HVS), qui prévoit des opérations de réhabilitation des cités HLM. **Jacques Barrot**, secrétaire d'Etat au logement, installe le **premier plan banlieue**. Une cinquantaine d'opérations seront menées jusqu'en 1981.

1977

- **Renouvellement du mandat communautaire** (mandat de Francisque Colomb) : une nouvelle génération d'élus plus motivés par le développement urbain que par les questions techniques d'aménagement arrive au pouvoir.

- **Création de l'Agence d'urbanisme** de la Communauté urbaine

- **Charles Hernu, Maire de Villeurbanne décide la démolition de la cité Olivier de Serres** suite à différents affrontements.

1979

- Septembre 1979, **premières émeutes urbaines dans le quartier de la Grappinière**, à Vaulx-en-Velin : des jeunes affrontent les forces de l'ordre et incendient des voitures.

- 17 décembre 1979, **les élus communautaires délibèrent sur le pré-dossier HVS** des Minguettes qui constituait la première partie du dossier HVS, et notamment sur l'élaboration d'un diagnostic et de propositions d'intervention. Un groupe administratif départemental (composé de représentants de la DDE, de la DASS, de la DDDJS et du TPG) est chargé d'assurer la coordination de l'action administrative sous la présidence du Préfet.

1980

- Le président de la Communauté urbaine, Francisque Collomb, rend visite au Maire de Vénissieux, Marcel Houël : c'est la première fois qu'un Maire de Lyon se rend à Vénissieux dans l'exercice de ses fonctions

1981

- Premier **été-chaud des Minguettes** ; L'image qu'inscrivent dans l'espace public les jeunes des cités se livrant à des rodéos de voitures volées et s'opposant aux forces de l'ordre de façon violente, génère un malaise mais permet une prise de conscience de la réalité des banlieues et favorise l'émergence de nouvelles formes d'intervention de l'État.
 - Septembre 1981. Eclairés par le diagnostic élaboré dans le cadre du dispositif HVS pour les Minguettes, les élus communautaires prennent conscience de l'ampleur des problèmes posés par la ZUP de Vénissieux au niveau de l'agglomération. Ils décident d'un cadre contractuel particulier entre les différents partenaires pour modifier et inverser le processus en cours sur la ZUP, désigné sous le terme de « **dossier d'agglomération** »

1981

En écho aux nombreuses expulsions de jeunes de la seconde génération notamment aux Minguettes, dans le cadre de la double peine, le Pasteur Jean Costil de la Cimade, le prêtre du Prado, Christian Delorme et un jeune en sursis d'expulsion Ahmid Boukhrouma entament une grève de la faim qui conduit François Mitterrand à réformer l'ordonnance de 1945. Désormais, les mineurs entrés en France avant l'âge de 10 ans, ceux qui sont présents en France depuis 15 ans, conjoints ou parents de Français, sont considérés, culturellement et sociologiquement comme Français et de fait, ne font plus l'objet d'expulsions.

1981

- Le Premier ministre, **Pierre Mauroy**, annonce, le 28 octobre 1981, aux Assises de l'Union nationale des fédérations d'organismes d'habitation à loyer modéré, la création d'une **Commission nationale pour le développement social des quartiers** (CNDSQ), chargée de traiter les questions relatives à l'habitat social.
- Création des « **zones d'éducation prioritaire** » (**ZEP**) par **Alain Savary** à travers deux circulaires du ministère de l'Éducation nationale du 1er juillet et 28 décembre. Ces zones reçoivent des moyens supplémentaires dans le but de surmonter les handicaps scolaires des enfants résidant dans les quartiers en difficulté.

1982

- La CPHS de la Communauté urbaine (Commission Permanente pour l'Habitat Social), commission créée pour fédérer une dynamique solidaire d'agglomération, se réunit pour la première fois. Elle évoque les questions de peuplement, met en place des dispositifs de relogement et de mutation, aborde même les questions éducatives, la mise en place des ZEP et des « opérations anti-été chaud ».

1982

- Mars, promulgation de la loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions – ou **loi sur la décentralisation** – à l'initiative de **Gaston Deferre**, ministre de l'intérieur
- **Création des missions locales pour l'emploi** à destination des jeunes en difficulté
- **Lancement de l'Opération prévention été (OPE)** sous l'égide du ministère de la jeunesse et des sports

1983

- **Deuxième été chaud des Minguettes**. Toumi Djaïda, le jeune Président de l'association SOS Avenir Minguettes, est blessé par un policier et transporté d'urgence à l'hôpital. Rodéos, incendies de voitures, dégradations urbaines, courses poursuite avec la police, sont filmés et largement repris dans la presse.

1983

- « **La France, c'est comme une Mobyette, pour avancer, il faut du mélange** » : c'est avec ce slogan que Toumi Djaïda, depuis son lit d'hôpital, Christian Delorme, surnommé le curé des Minguettes, et le pasteur Jean Costil lancent la longue **Marche pour l'égalité**. La reconnaissance du peuple français issu de l'immigration est en marche. La marche est partie de Marseille, le 15 octobre 1983 et le 3 décembre, elle est accueillie par plus de 100 000 personnes à Paris. Une délégation est reçue à l'Élysée par le Président **François Mitterrand** qui annonce la création de la **carte de séjour de dix ans**.

- Suite aux Etats généraux de la ville et à la création de la CNDSQ, **Hubert Dubedout**, maire de Grenoble, remet son rapport « **Ensemble, refaire la ville** ». Un programme de " Développement Social des Quartiers " est défini et se base sur la réhabilitation des grands ensembles dans les **23 quartiers prioritaires** repérés par la CNDSQ. Sa conduite est centrée sur une relation entre l'Etat et la commune intéressée; elle prévoit un débat relatif aux objectifs et moyens avec les populations concernées ainsi qu'un suivi concerté de la réalisation. L'ambition ne s'attache donc plus seulement au réaménagement du cadre bâti, mais inclut une dimension socio-économique, visant au rétablissement, là où localement elles se dégradent, des conditions de vie dont bénéficie, ailleurs, tout citoyen ordinaire.

- Lancement des conventions Etat-villes sur la prévention de la délinquance pour tenter de fédérer les actions engagées dans ce domaine tant par différents ministères (Intérieur, Justice, Affaires sociales) que par les collectivités territoriales. Sous l'impulsion de **Gilbert Bonnemaïson**, maire d'Epinaï-sur-Seine, des structures souples - les conseils communaux et départementaux de prévention de la délinquance (CCPD et CDPD) - que couronne une Commission des maires de France sur la sécurité, sont installées dans l'optique de favoriser le rapprochement de ces acteurs. Supervisées par le **Conseil national de prévention de la délinquance** (CNPDP), ces conseils relayent très vite le ministère de la Jeunesse pour l'organisation des opérations anti-été chaud qui prennent, à partir de 1984-1985, le nom d'opérations prévention été (OPE), avant de se banaliser et de se fondre peu à peu dans l'animation des quartiers.

- En novembre 1983, la **Mission Banlieues 89** est créée sous la direction de deux architectes, **Roland Castro** et Michel **Cantal-Dupart** avec l'idée que l'esthétique ne doit pas être absente des banlieues, même les plus pauvres. Des contrats Banlieues 89 sont signés entre les communes et l'Etat pour des projets (une centaine au total) portant sur le désenclavement des banlieues, en particulier par l'aménagement d'espaces publics et le décroisement des quartiers dans la ville.

1984

- Création du **Comité interministériel des villes (CIV)**
- Création du **Fonds social urbain (FSU)**
- Deuxième marche des Beurs « **Convergence 84 pour l'égalité** »

1986

- Le gouvernement gèle les crédits de Banlieues 89 et rattache la CNDSQ au ministère de l'équipement

1986

- **Signature de la convention de plan** pour la mise en valeur et le développement des Minguettes à Vénissieux, de Vaulx-en-Velin et de Lyon (La Duchère, les Etats-Unis et Mermoz).

1988

- Création d'un Conseil national et d'un Comité interministériel des villes et du développement social urbain, création de la **Délégation interministérielle à la ville (DIV)** par un décret du 28 octobre 1988. **Michel Rocard** nomme **Yves Dauge**, premier délégué interministériel à la ville. **400 quartiers en difficulté** sont recensés.

- **Instauration du revenu minimum d'insertion (RMI)**

1989

- **Mise en œuvre de 400 conventions DSQ** (Développement Social des Quartiers) dans le cadre du Xe Plan (1989-1993)
- Lancement de la politique de « **Développement Social Urbain** » (DSU) : circulaire Rocard de novembre 1989
- Création de l'**Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure (IHESI)**
- Création du **Haut-Conseil à l'intégration (HCI)** (décret du 19 décembre 1989)

1988

- L'**École Nationale Supérieure d'Architecture** de Lyon s'installe à côté de l'ENTPE à Vaulx-en-Velin.

1989

- Mise en place d'un **service DSU** à la Communauté urbaine de Lyon.
- 13 quartiers de l'agglomération font l'objet d'un DSQ et 2 sont en conventions de quartier.

1990

- Création du **label « Banlieues 89 »**
- Loi du 31 mai visant à la mise en œuvre du **droit au logement**, dite « loi Besson »
- Création du premier **ministère de la Ville** en décembre
- **Assises de Banlieue 89** à Bron en présence du Président **François Mitterrand**

1990

- **Émeutes dans le quartier du Mas du Taureau**, à Vaulx-en-Velin suite à la mort du jeune Thomas Claudio
- Approbation du **nouveau schéma directeur de l'agglomération** lyonnaise (SDAU) : Lyon 2010.

1991

- Nomination des **13 premiers sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville**
- Émeutes dans la cité des Indres à Sartrouville et dans le quartier du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie (Yvelines)
- Loi du 13 mai 1991 instituant une **Dotation de solidarité urbaine** et un Fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France
- **Loi du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville (LOV)**, visant un objectif de mixité sociale et imposant à toutes les communes d'une agglomération de plus de 200 000 habitants d'avoir au moins 20 % de logements sociaux
- Création du **Service National Ville (SNV)** dans le cadre duquel des appelés du contingent seront affectés dans les quartiers sensibles

1991

- **Michel Noir**, maire de Lyon, président de la communauté urbaine et député du Rhône, s'exprime, lors du colloque Banlieue 89 à Bron, puis en mars 1991, à l'Assemblée nationale **en faveur de la loi de solidarité entre les communes.**
- Le **Musée Urbain Tony Garnier** reçoit le Label de la Décennie mondiale du développement culturel de l'UNESCO. Quartier des Etats-Unis, Lyon 8ème

1992

- Premières **Assises des jeunes de banlieue** à Lyon
- En avril, **Bernard Tapie**, ministre de la ville, présente son **plan pour les banlieues qui s'appuie sur les parrainages de quartiers par les grandes entreprises** et l'insertion par le sport. Mais, sous le coup de poursuites judiciaires, il démissionne en mai.
- Lancement des « **grands projets urbains** » (GPU)

1992

- Signature du premier contrat de ville de l'agglomération lyonnaise
 - Vénissieux et Vaulx-en-Velin : grands projets urbains

1993

- **Création des plans locaux d'insertion par l'économique (PLIE)** destinés à soutenir le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.
- **Simone Veil** est nommée ministre de la ville

1994

- Mise en place d'un **fonds interministériel d'intervention pour la ville (FIV)**
- Mise en place des **214 contrats de ville** concernant 750 communes et **1300 quartiers**

1994

- Incidents à Vaulx-en-Velin et à Bron. Mort de Khaled Kelkal, ancien collégien et lycéen de Vaulx-en-Velin, passé au terrorisme et abattu par les forces de l'ordre dans les Monts du Lyonnais.

1995

- **Loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT, dite « loi Pasqua »)**, créant notamment des zones de redynamisation urbaine
- **Eric Raoult** est nommé ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion et **Françoise de Veyrinas**, secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté

1995

- Inauguration du **planétarium** à Vaulx-en-Velin

1996

- Lancement du « **Pacte de relance pour la ville** » (loi du 14 novembre 1996 relative à la mise en oeuvre du pacte de relance pour la ville), qui définit des « Zones Franches Urbaines » (ZFU), des « zones de redynamisation urbaine » (ZRU) et des « zones urbaines sensibles » (ZUS) et redonne à l'Etat la maîtrise de la politique de la ville

- Création des emplois ville pour les jeunes de 18 à 25 ans des quartiers sensibles

1996

- Visite de Raymond Barre, président de la Communauté urbaine aux Minguettes

- Création de la première **Zone Franche Urbaine** de l'agglomération à **Vaulx-en-Velin**

1997

- Lancement des **contrats locaux de sécurité (CLS)**

- **Martine Aubry** est nommée ministre de l'emploi et de la solidarité

1997

- **Incidents à la Duchère** après le décès de Fabrice Fernandez, 24 ans, au commissariat de 9^{ème} arrondissement

1998

- **Jean-Pierre Sueur** formule cinquante propositions dans son rapport « Demain la ville »

- **Claude Bartolone** est nommé ministre délégué auprès de Martine Aubry

- Relance des **contrats de ville**, Loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. 1300 quartiers et 6 millions d'habitants sont concernés.

- Les **rencontres des acteurs de la ville** sont organisées à Lyon, à Nancy et à Cergy-pontoise en vue de dresser le bilan de quinze ans de politique de la ville

1999

- Loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT, dite « loi Voynet ») modifiant la LOADT de 1995 et créant les **contrats d'agglomération**

- Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (dite « loi Chevènement »), qui fait notamment de la politique de la ville une compétence obligatoire des communautés d'agglomération

- Lancement de « **grands projets de ville** » (GPV) et d'« **opérations de renouvellement urbain** » (OPU)

2000

- Loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (dite « **loi SRU** »), qui reprend le principe de mixité sociale posé par la LOV de 1991 et l'obligation pour les communes des grandes agglomérations d'avoir au moins 20 % de logements sociaux

- **Elisabeth Guigou** est nommée ministre de l'emploi et de la solidarité

2001

- Rencontres nationales « Justice-Ville », à Lyon

- **Loi relative à la lutte contre les discriminations**. Le FAS devient le Fasild (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations).

- **Circulaire « Education-Ville »** relative à la mise en œuvre de la veille éducative

2001

- Gérard Collomb devient président du Grand Lyon, André Gérin, maire de Vénissieux, devient vice-président du Grand Lyon en charge de la sécurité et Maurice Charrier, maire de Vaulx-en-Velin devient vice président en charge de la politique de la ville

2002

- **Rapport de la Cour des comptes, qui dresse un bilan assez critique de près de 30 années de politique de la ville**

- Création du **Comité d'évaluation de la politique de la ville**

- Loi sur la **démocratie de proximité**

- Lancement de **Talents des cités**

- **Jean-Louis Borloo** est nommé ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine

- Les conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD) sont remplacés par les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

2003

- Promulgation de la **loi pour la sécurité intérieure** (LSI) qui renforce les moyens de la police judiciaire

- **Loi du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (dite « loi Borloo »)**, lançant notamment un

Programme national de rénovation urbaine prévoyant des actions lourdes de restructuration urbaine par construction et démolition - reconstruction pilotées par l'Etat (Agence nationale pour la rénovation urbaine, **ANRU**), organisant une évaluation par un Observatoire national des zones urbaines sensibles et étendant les zones franches urbaines

2004

- Loi du 30 décembre 2004 portant sur la création de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (**HALDE**)
- Catherine Vautrin, secrétaire d'Etat à l'intégration et à l'égalité des chances se voit confier la politique de la ville
- L'Institut national des hautes études de sécurité (INHES) remplace l'institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI)

2004

- Opération anti-terroriste conduite en janvier aux Minguettes, affaire de l'imam Bouziane. André Gérin demande la fermeture des lieux de prière en bas des tours et des lieux de culte décents pour la communauté musulmane
- Création des Zones Franches Urbaines de Rillieux-la-Pape et de Vénissieux
- 23 et 24 janvier 2004 : Etats généraux du logement dans l'agglomération lyonnaise
- Septembre 2004 : Jean Louis Borloo en Rhône-Alpes et à Lyon pour la présentation du Plan de Cohésion sociale

2005

- Loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale comportant trois volets en faveur de l'emploi, du logement et de l'égalité des chances.
- **Émeutes dans les banlieues des grandes villes françaises** en octobre-novembre et déclaration de l'**état d'urgence** (décret du 8 novembre 2005) : recours au couvre-feu et appel à 1 500 réservistes en plus des 8 000 policiers et gendarmes déjà mobilisés. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, demande aux préfets d'expulser tous les étrangers condamnés dans le cadre des violences urbaines et annonce 1 540 interpellations dans le cadre des enquêtes judiciaires en banlieue, et 3 200 personnes arrêtées.
- **Institution de préfets délégués pour l'égalité des chances** (décret du 22 décembre 2005), création de 20 000 contrats d'accompagnement pour l'emploi et de contrats d'avenir, mise à disposition des 50 millions d'euros des fonds « Urban », rétablissement des crédits du Fonds d'intervention pour la ville (FIV) en faveur des associations des quartiers difficiles.

2005

- Mai 2005 : Jean Louis Borloo à Lyon pour la signature de deux conventions pour la cohésion sociale : convention de rénovation urbaine pour les 4 GPV de l'agglomération et convention départementale sur les contrats d'avenir

- juin 2005 : 1^{er} forum européen des villes d'agglomération à Vaulx-en-Velin

- Juillet 2005 : adoption du PLU

2006

- Création de la **Zone Franche Urbaine de la Duchère**

- Inauguration des nouveaux locaux du **Centre Chorégraphique National** de
Rillieux-la-Pape

- Circulaire du 14 février 2006 relative à la mise en œuvre du programme de réussite éducative

- 9 mars 2006 : Comité interministériel des villes (CIV) sur la **création de 15 nouvelles zones franches urbaines, portant ainsi leur nombre total à 100, et sur la création des "contrats urbains de cohésion sociale"** destinés à prendre la suite des contrats de ville dès 2007. L'accélération du programme de rénovation urbaine et son prolongement de 2 ans jusqu'en 2013 sont également annoncés.

- **Loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.** Création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE). Cet établissement public, qui reprend la structure du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD – ex FAS), est chargé de mettre en œuvre des programmes opérationnels de développement social en faveur des habitants des quartiers sensibles, de la mise en place du service civil volontaire et de la lutte contre l'illettrisme.

- Circulaire du 11 décembre 2006 relative à la définition et la mise en œuvre du **volet éducatif des Contrats urbains de cohésion sociale** (CUCS)

2007

- Signature des premiers CUCS - Circulaire du 1er février 2007 relative à la signature des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)

- Loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable (DALO) et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale

2008

- Le 22 janvier à Vaulx-en-Velin, Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville, et Fadela Amara, secrétaire d'Etat en charge de la politique de la ville présentent les grandes lignes de la nouvelle dynamique en faveur des banlieues pour « rétablir l'égalité républicaine ». Le plan « **Espoir Banlieues** - Une dynamique pour la France » s'articule autour de la mobilisation de tous les ministères (c'est ce que l'on appelle le « droit commun »), et est axé sur cinq grands pôles d'action : l'emploi, l'éducation, le désenclavement, la sécurité et la gestion urbaine de proximité.

2008

- Ouverture de la nouvelle **école de musique de Vénissieux** aux
Minguett

Politique de la ville, bilan : conclusion du rapport de la cour des comptes de 2002

Source : La politique de la ville : Rapport au président de la République suivi des réponses des administrations et des organismes intéressés COUR DES COMPTES Février 2002 - Synthèse - Paris; Direction des journaux officiels; février 2002; 334 pages.

« La crise des zones urbaines défavorisées, qui n'est pas propre à la France, a tendance à s'étendre à de nouveaux sites et à s'aggraver malgré les efforts déployés par les multiples acteurs - élus, responsables administratifs et associatifs - concernés par cette question.

*Face à cette crise, la politique de la ville a jusqu'à présent été marquée par l'imprécision de ses objectifs comme de sa stratégie et par une volonté d'affichage qui conduit à la mise en oeuvre périodique de nouveaux dispositifs. Il en est résulté **un empilement de procédures et un enchevêtrement des zones d'intervention, difficilement lisibles** tant pour les acteurs que pour la population et d'autant plus dommageables que la dimension nécessairement interministérielle de cette politique n'était pas suffisamment prise en compte. L'utilisation des crédits spécifiques du ministère chargé de la ville et le développement de procédures qui lui sont propres mobilisent l'activité des services au détriment de leur rôle d'animation, d'innovation et de coordination de l'ensemble des moyens de l'État mis en oeuvre dans les territoires les plus fragiles.*

***La faiblesse des dispositifs, les difficultés rencontrées dans leur mise en oeuvre, ne doivent pas occulter l'intérêt des innovations ni l'ampleur des efforts** qui caractérisent les diverses actions de cette politique. Ainsi, dans les différents chapitres du rapport ont été mises en évidence des "bonnes pratiques" dont il conviendrait de consolider et d'élargir l'application, une évolution, certes encore limitée, des méthodes d'action des services déconcentrés et le développement de véritables partenariats entre l'État et les collectivités territoriales.*

*L'analyse des dispositifs et des méthodes utilisés dans chacun des sept sites retenus dans le champ de l'enquête montre que l'État a tenté de définir et de promouvoir des méthodes contractuelles laissant aux services déconcentrés la possibilité d'adapter aux priorités et aux particularités locales des procédures à vocation nationale. Toutefois il est aujourd'hui **nécessaire de rechercher plus de simplicité dans les dispositifs locaux**, en allégeant, si nécessaire, les contraintes de l'uniformité nationale, de clarifier la répartition des compétences en ce domaine entre les collectivités territoriales et d'adapter les systèmes de contrôle et d'évaluation.*

La réduction du rôle normatif de l'administration centrale, notamment de la

délégation interministérielle à la ville, doit s'accompagner du développement de ses fonctions de pilotage des services déconcentrés et de sa capacité de suivi et d'évaluation des actions. Les services déconcentrés devraient, quant à eux, pouvoir disposer de marges supplémentaires de souplesse et d'adaptation, leur permettant de développer de véritables " démarches de projet ". De nouvelles formes de conduite de l'action publique, notamment en renouvelant les relations entre le secteur public et le mouvement associatif, peuvent en outre permettre de mieux mobiliser le potentiel de la démocratie participative pour la mise en oeuvre et la réussite de la politique de la ville.

La dimension nécessairement interministérielle de cette politique est encore insuffisamment prise en compte, alors même qu'elle constitue une priorité reconnue. Sa réussite nécessite, en effet, moins le recours à des moyens spécifiques que la mobilisation des dispositifs de droit commun. Ses objectifs devraient donc être mis au cœur de la plupart des politiques publiques : sans implication forte de toutes les politiques de l'État pour résoudre les difficultés auxquelles elle s'attaque et sans un pilotage par un ministre de la ville en mesure de donner l'impulsion et d'assurer la coordination indispensable, il est peu probable que la situation des quartiers sensibles s'améliore rapidement de manière significative. »

L'intégralité du rapport sur <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000096/synth.shtml>

Politique de la ville, ministres délégués et secrétaires d'Etat en charge de la Ville depuis 1990

- Michel **Delebarre** (décret du 11 janvier 1991)
- Michel Delebarre (décret du 3 juin 1991)
- Michel Delebarre, André Laignel (décret du 25 juin 1991)
- Bernard **Tapie** (décret du 16 avril 1992)
- Pierre **Bérégovoy** (décret du 29 mai 1992)
- François **Loncle** (décret du 30 juin 1992)
- Bernard Tapie (décret du 8 janvier 1993)
- Simone **Veil** (décret du 8 avril 1993)
- Eric **Raoult** (décret du 1er juin 1995)
- Eric Raoult, Françoise de Veyrinas (décret du 12 juin 1995)
- Jean-Claude **Gaudin** (décret du 15 novembre 1995)
- Eric Raoult (décret du 12 décembre 1995)
- Martine **Aubry** (décret du 11 juin 1997)
- Claude **Bartolone** (décret du 2 avril 1998)
- Jean-Louis **Borloo** (décret du 29 mai 2002)
- Jean-Louis Borloo (décret du 8 avril 2004)
- Catherine **Vautrin** (décret du 23 avril 2004)
- Marc-Philippe **Daubresse** (décret du 15 novembre 2004)
- Catherine Vautrin (décret du 11 juillet 20)
- Christine **Boutin** (décret du 25 mai 2007)
- Fadela **Amara** (décret du 13 juillet 2007).

Source : Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) - Historique - <http://www.ville.gouv.fr/>

Sources

- **Les dossiers d'actualité de la Documentation française** : la collection des dossiers d'actualité de la Documentation française rassemble en 2008 une centaine de dossiers pour mieux comprendre l'actualité politique, économique et sociale en France, en Europe et dans le monde. Le dossier « **Le renouvellement de la politique de la ville** » a été produit en octobre 2006. Il est consultable dans son intégralité sur le site de la documentation française :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/politique-ville/index.shtml>

- **Les Dossiers Politiques publiques de Vie publique.fr** présentent par thème et de façon synthétique les principales évolutions de l'action publique : lois, rapports, études, discours officiels, chronologies, glossaires, bibliographies, sites Internet...

Ils sont produits par la Documentation française. Le dossier « **La politique de la ville (1970-2005) - 35 ans d'expérimentations** » a été mis en ligne en novembre 2006. Il est consultable dans son intégralité sur le site vie-publique.fr :

<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-ville/index/>

- Historique

Cette rubrique du site de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) rappelle les grandes dates de la politique de la ville, les ministres en charge de ce dossier depuis 1990 ainsi que les différents délégués de la DIV :

<http://www.ville.gouv.fr/>

- Manière de voir 89. Banlieues, trente ans d'histoire et de révoltes

Numéro 89. Bimestriel. Octobre - novembre 2006, Le Monde diplomatique : un dossier complet sur l'histoire de la politique de la ville.

Fiche actualisée le : 5 décembre 2008

Fiche indexée dans :

Société - cohésion sociale – Vivre ensemble - Discrimination / Insertion / Intégration

Société - Développement Urbain et Métropolisation - Politique de la ville et de l'habitat